

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2019 - 2020

Quorum : 13

Numéro de séance : 1

Nombre des présents : 17

Date de convocation : 16/09/2019

Nombre d'absents excusés : 6

Présidence de : M. MEILLAUD Hervé

ORDRE DU JOUR

Préambule : Approbation du PV de la séance du 01/07/2019.

1 - Questions pédagogiques :

1. Le point sur la rentrée 2019.
2. Rapport annuel 2018 – 2019
 - 2.1- Bilan pédagogique
 - 2.2- Bilan Vie Scolaire
 - 2.3- Bilan CDI
 - 2.4- Bilan Infirmière
 - 2.5- Bilan Psy-EN
3. Programme d'actions 2019 – 2020.
4. Mise à jour du Règlement intérieur.
5. Opération « devoirs faits ».

2 - Fonctionnement général :

1. Fermeture de l'établissement pendant les petites vacances scolaires.
2. Déplacement dans le cadre de l'Association Sportive.
3. Bilan et perspectives de l'AS.
4. Bilan et perspectives du FSE.
5. Répartition des indemnités de missions particulières (IMP).
6. Organisation des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration 2019/2020.
7. Mise à jour des PPMS.
8. Concession de logements 2019 – 2020.

3 - Questions financières :

1. Tarifs concernant les diverses dégradations.
2. Conventions/Contrats/Services.
3. DBM.
4. Voyages
5. Conventions.

4 - Questions diverses

- 9 Annexes (nombre – titre) : - Rapport annuel 2018-2019 – Programme d'action 2019-2020 – Bilan et perspectives de l'AS – Bilan et perspectives du FSE -

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 01 octobre 2018

Séance du Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. MEILLAUD Hervé	X						
	Proviseur ou principal adjoint								
	Gestionnaire	M. RODIER David	X						
	C.P.E.	Mme BILLEROT Lucile	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude Mme VACHON Séverine	X	X					
	Groupement communes								
	Commune siège	Mme JANCHE Marylène	X						
	Commune siège								
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme RAUTUREAU Jackie M. LEMAIRE Jérôme		X	X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme MOLINARI Elise	X						
		Mme LEHEC Clémence	X						
		M. PAILLAT Simon	X						
		M. DEVILLE Jean	X						
		Mme GENTET Julie	X						
		Mme LAMBERT Laure			X	M. BOSSEBOEUF Romain	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme BEAUMONT Michelle	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'Elèves	M. BOIZART Loïc			X				
		M. TRIBOT Michaël	X						
		Mme GACHET Emilie	X						
		Mme TACHERON Christelle			X				
		M. MACQUIN Frédéric			X	M. GEMOT Olivier	X		
		Mme MELIN Laurence	X						

Le quorum étant atteint, Monsieur Meillaud, Principal, en sa qualité de Président du conseil d'administration ouvre la séance à 17h50. Le nombre de votants s'élève à 17.

Madame Melin, représentante des parents d'élèves est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

Après suppression du point concernant le PAFI et ajout des thèmes suivants :

- ✓ Organisation des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration 2019/2020
- ✓ Mise à jour des PPMS
- ✓ Concession de logements 2019 – 2020

Les membres du conseil adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

I/ QUESTIONS PEDAGOGIQUES

I.1 – Point sur la rentrée



Le président détaille la structure pour cette année :

Les effectifs ont été très fluctuants que ce soit en fin d'année dernière ou juste avant la rentrée. La structure prévue lors de la préparation de rentrée est cohérente avec les effectifs inscrits sur chaque niveau. Le collège compte donc 226 élèves dont une part importante d'élèves à besoins particuliers.

Par ailleurs, le Président se félicite que la rentrée se soit déroulée dans de bonnes conditions. Tous les professeurs étaient nommés avant la rentrée. La démission du stagiaire en mathématiques 48 heures avant la rentrée scolaire a été le seul problème notable. Monsieur Meillaud remercie les personnels de la DPE pour leur travail et la nomination dans un délai raisonnable d'un collègue en mathématiques.

Le collège compte 21 enseignants dont 7 partagés avec d'autres établissements. La professeure documentaliste dispose d'un temps partiel, les 20% restants ne sont pas compensés ce qui engendre la fermeture du CDI un jour et demi dans la semaine. Le service vie scolaire se compose d'une CPE et de 3.75 ETP d'assistants d'éducation.

3 AVS accompagnent 8 élèves, l'infirmière est partagée avec le secteur de Sauzé-Vaussais, l'assistante sociale présente un vendredi sur 2 et la psychologue de l'éducation nationale assure une permanence 1 journée toutes les deux semaines environ.

Pour finir, 5 agents assurent le fonctionnement de la restauration, de l'entretien et de la maintenance. L'un d'entre eux est, pour l'instant partagé avec le collège de Brioux. Il serait question que ce collègue effectue son service complet sur le collège de Lezay. Monsieur Mazin, Conseiller départemental, n'est pas informé de ce possible transfert d'un demi-poste du collège de Brioux au collège de Lezay.

Monsieur Tribot, représentant des parents, est surpris que l'infirmière soit à mi-temps sur le collège de Lezay. Monsieur Meillaud lui explique que bien qu'elle soit rattachée à mi-temps sur le collège, elle consacre la plupart des vendredis au dépistage dans les écoles du secteur.

1.2 – Rapport annuel

18h05 : Arrivée de Mme Melouki, membre invité. Le nombre de votant reste inchangé.

Le Président explique que le rapport sur le fonctionnement de l'établissement doit être présenté aux membres du conseil tous les ans. Il se compose de plusieurs volets.

Il débute par le bilan pédagogique :

- Bilan pédagogique

DNB 2019				
	2016	2017	2018	2019
Académie (Pu+Pr)	87.78	91.43	87.67	87.78
Académie (Pu)	86.40	90.40	86.41	86.48
Deux-Sèvres (Pu)	87.84	91.89	87.50	87.90
Etablissement	82.05	93.10	91.11	82.54
Effectif	39	58	45	63

Mention	Effectif	2019	Rappel 2018
Très Bien	12	18,8%	24,4 %
Bien	12	18,8%	28,9 %
Assez Bien	14	21,9%	17,8 %
Admis	14	21,9%	20 %
Refusés	11	17,2%	8,9 %
Absent	1	1,6%	1

4 échecs en série professionnelle

Orientation			
Décisions d'orientation		Résultat de l'affectation	
2GT	69,12 %	2GT	61,8 %
2PRO	30,9 %	2PRC	32,4 %
CAP	0 %	APPR	5,9 %
RED	0 %	RED	0 %

Monsieur Meillaud présente les résultats obtenus par les élèves aux examens. La baisse est significative par rapport à la promotion précédente. Cependant, ces mauvais résultats étaient prévisibles compte tenu du profil des élèves de 3^{ème} de l'année précédente. Il est à noter qu'une candidate n'a pas pu se présenter pour raison médicale à la session de juin et est comptabilisée en absent. Sa probable réussite viendra améliorer un peu le pourcentage de réussite.

Monsieur Mazin précise que ces mauvais résultats sont le reflet d'une cohorte et ne remettent pas en question l'investissement des enseignants.

Le président confirme et informe que le collège s'attend à des résultats peu satisfaisants pendant plusieurs années.

Concernant l'orientation, 69% des élèves ont obtenu une orientation en 2GT alors que 31% ont été orientés vers la 2PRO. Le résultat de l'affectation est légèrement différent avec 62% des élèves scolarisés en 2GT, 32% en 2PRO et 6% suivent un apprentissage. Ces différences s'expliquent d'une part par quelques décisions d'orientation vers une 2GT même lorsque le projet de l'élève relevait de la voie professionnelle, dans l'idée de permettre à ces élèves de s'inscrire en début d'année dans la voie générale lorsque la voie professionnelle ne correspond pas à leurs attentes. D'autre part, les élèves désireux de suivre un apprentissage formulent généralement des vœux en 2PRO par sécurité.

➤ Bilan vie scolaire

Madame Billerot, CPE, présente le bilan vie scolaire et informe des modifications mises en œuvre pour cette année. Elle insiste notamment sur l'investissement des assistants d'éducation qui ont repensé totalement la salle d'étude (couleurs plus gaies, disposition des espaces de travail totalement revus). Elle les remercie pour leur implication, remarquant que contrairement à de nombreux établissements, ils effectuent bien des missions d'assistants d'éducation et pas uniquement de surveillance.

Madame Melouki souhaite obtenir des informations sur les demandes des élèves concernant les ateliers de la pause méridienne. Madame Billerot explique que certains ateliers seront proposés cette année (atelier japonais par exemple) suite à la demande des élèves.

- Bilan CDI
- Bilan Infirmière
- Bilan Psy-EN
- Bilan des actions 2018 – 2019

Les membres du conseil ont été destinataires de la totalité des bilans et projets en amont de la séance.

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le rapport annuel 2018 – 2019.

Acte n° 8

I.3 – Programme d'actions 2019 – 2020

Le Président remercie les enseignants pour la rédaction des fiches actions pour l'année 2019-2020 et en particulier les coordonnateurs des parcours pour la tenue du tableau récapitulatif. Il remarque que la lisibilité des différents parcours devient plus évidente année après année. Les fiches projet ont été repensées pour une réflexion en termes de parcours dès leur élaboration. Le document proposé est, comme tous les ans, incomplet et certaines actions « traditionnelles » ne sont pas toujours recensées. Il faudra essayer d'établir ce recensement cette année pour obtenir un programme d'actions plus complet l'an prochain.

Concernant le projet sur l'eau avec le Togo, Monsieur Mazin rappelle le jumelage avec la commune de Lezay et les différentes actions qui se sont déroulées autour du thème de l'eau. Madame Lehec, représentante des personnels enseignants, détaille pour sa part le projet qui s'est déroulé au collège il y a 2 ans.

Monsieur Rodier, gestionnaire, explique qu'un bilan sur l'action concernant le gaspillage alimentaire sera proposé lors d'un prochain conseil. Madame Gentet, représentante des personnels enseignants, pour conclure, annonce qu'un club sera créé cette année autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Monsieur Rodier précise que la réalisation de certaines actions sera conditionnée au montant de la subvention versée par le Conseil départemental. A ce sujet, Monsieur Meillaud précise que les modalités d'attribution de l'ancienne « dotation globale » ont été redéfinies cette année, en accord avec la DSDEN avec une part modulable définie sur présentation des projets.

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le programme d'actions 2019 – 2020.

Acte n° 11

I.4 – Mise à jour du règlement intérieur

Le président informe les membres du conseil d'administration que le décret n°2019-908 du 30 août 2019 modifie légèrement les règles en matière de discipline dans les établissements. Le règlement intérieur du collège doit donc être mis à jour. Cette modification est également l'occasion de rectifier quelques erreurs ou ajuster quelques usages.

- ✓ Pour l'article A-1.1, les horaires d'ouverture du portail sont rectifiés pour prendre en compte les jours où les élèves débutent plus tôt l'après-midi (silence on lit).
- ✓ L'article A-4.4 prend en compte le passage à la semestrialisation au collège.
- ✓ L'article D-1.3 précise que l'élève et sa famille disposent de 2 jours pour consulter le dossier, présenter leur défense oralement ou par écrit et faire part de leurs observations.
- ✓ L'article D-3 est supprimé et remplacé pour les articles D-3.1 et D-3.2. Le premier indique l'échelle des sanctions et les modifications concernant les délais de conservation dans le dossier de l'élève. Le second concerne le sursis, sa durée et les conditions de sa révocation.

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent les modifications apportées au règlement intérieur.

Acte n° 7

I.5 – Opération devoirs faits

Le président rappelle les objectifs de cette action et précise qu'il y a obligation de proposer 4 créneaux à tous les élèves du collège. Madame Billerot présente plus en détail l'organisation de cette année. Monsieur Meillaud explique que le dispositif « Devoirs faits » est un outil qui trouve sa place dans l'accompagnement global des élèves et que le collège essaie de l'articuler avec les autres dispositifs (soutien en français, prise en charge des EANA, accompagnement des élèves en très grande difficulté scolaire...).

II/ FONCTIONNEMENT GENERAL

II.1 – Fermeture de l'établissement pendant les petites vacances scolaires

Le collège est fermé au public pendant les périodes de petites vacances. Cette fermeture n'empêche pas certaines catégories de personnels à assurer des permanences.

II.2 – Déplacement dans le cadre de l'association sportive

Le président demande l'autorisation au conseil d'administration pour les déplacements des élèves dans le cadre de l'association sportive en dehors des installations de la commune.

Madame Gachet, représentante des parents d'élèves demande des précisions sur le financement des déplacements dans le cadre de l'association sportive. Monsieur Deville lui explique que l'association sportive dispose de son propre budget.

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent les déplacements des élèves dans le cadre de l'association sportive sur des installations extérieures à la commune de Lezay.

Acte n° 14

II.3 – Bilan et perspective de l'association sportive

Monsieur Deville présente un rapide bilan de l'association sportive.

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan d'activités et le programme d'actions de l'association sportive présenté par Monsieur Deville.

Acte n° 6

II.4 – Bilan et perspective du FSE

Madame Billerot, présidente du FSE, en présente un rapide Bilan.

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan d'activités et le programme d'actions du FSE présenté par Madame Billerot.

Acte n° 12

II.5 – Répartition des IMP

Le collège a été destinataire d'une nouvelle IMP au titre du chant chorale. Cette indemnité s'ajoute à celles déjà reçues et dont le principe de répartition a été accepté par le conseil d'administration. La nouvelle répartition est donc la suivante :

Missions	Nombre d'IMP
R.U.P.N.	2
Coordination de cycles	2
Coordination disciplinaire	1
Culture	0.5
Devoirs faits	0.25
Décrochage scolaire	0.5
Chant Chorale	1

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent le principe de répartition des IMP proposées par le président.

Acte n° 16

II.6 – Organisation des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration

La procédure laisse la possibilité au chef d'établissement, à partir des prochaines élections, de ne pas ouvrir de bureau de vote pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration. Le président explique que limiter la possibilité à un vote par correspondance est important pour l'organisation de cette élection. En effet, l'an dernier, aucun parent ne s'est présenté pour voter pendant les ouvertures du bureau de vote. Dans le même

temps, les parents rencontraient des difficultés pour trouver des volontaires pour assurer les missions d'assesseurs. En se limitant au vote par correspondance, la présence de parents ne sera plus nécessaire que pour le dépouillement et l'organisation de l'élection sera facilitée. Cette procédure simplifiée sera sans incidence pour les parents qui ne votaient pas directement au bureau de vote.

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à ne pas ouvrir de bureau de vote pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration.

Acte du chef d'établissement n° 19

II.7 – Mise à jour des PPMS

Conformément aux consignes du ministre de l'éducation nationale, le collège s'est doté de deux plans particuliers de mise en sûreté. Ces derniers ont été présentés et votés lors d'un conseil d'administration. Tous les ans, il convient d'en réaliser la mise à jour. Pour cette année scolaire, les seules modifications concernent les changements d'identité de certains interlocuteurs.

II.8 – Concession de logements 2019 – 2020

Le président demande l'autorisation au Conseil d'Administration de pouvoir concéder les logements comme suit :

- Logement n°1 à Monsieur GLOTIN, agent territorial (Nécessité absolue de service)
- Logement n°2 à Monsieur MEILLAUD, principal (Nécessité absolue de service)
- Logement n°3 à Madame Cantet, enseignante d'anglais (Convention d'occupation précaire). Cette proposition est offerte dans la mesure où Monsieur Rodier, logé en N.A.S. a demandé une dérogation au DASEN.
-

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent la répartition des logements présentée par le président.

Acte 5

III/ QUESTIONS FINANCIERES

III.1 – Tarifs concernant les diverses dégradations

Monsieur Rodier, gestionnaire, présente des tarifs inchangés par rapport à l'année passée.

Photocopies A4	0,10 €
Photocopies A3	0,20 €
Manuels scolaires de moins de 2 ans	100% de la valeur
Manuels scolaires entre 2 et 5 ans	80% de la valeur
Manuels scolaires de plus de 5 ans	50 % de la valeur
Carton de correspondance	2,85 €
Assiette	2,00 €
Assiettes dessert	1,50 €
Ramequin	1,00 €
Verre	0,50 €
Bol	2,50 €
Ravier	2,50 €
Clé établissement	Caution 15,00 €
Divers	Prix de remplacement

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent les tarifs concernant les dégradations proposés par Monsieur le gestionnaire.

Acte 13

III.2 – Conventions / contrats / services

CONTRATS

Location et entretien des photocopieurs multifonctions	SORAM
Vidange et nettoyage des bacs à graisse	AVSP
Dératisation	PLACE NET' 79

CONVENTIONS

Assistance informatique	DAMA Lycée Vieljeux La Rochelle
Droits de reproduction par reprographie	CFC
Agence Comptable	Lycée Haut Val de Sèvres - St Maixent l'Ecole
Mutualisation pale ASSEDU et contrats aidés	Lycée M. Genevoix - Bressuire
Rencontres chorales	APEM SUD 79
location mini-bus	CIAS du Mellois + lycée J.F. Cail de Chef-Boutonne

DIFFERENTS SERVICES

Achat public dématérialisé	AJI
Contrôles bactériologiques des cuisines	QUALYSE
Electricité	SEOLIS
Gaz	SEOLIS
Chauffage	COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU
Téléphone et Internet	SBS
Assurance	MAIF
Eau	SYNDICAT D'EAU DE LEZAY

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer les contrats et conventions pluri-annuels présentés par Monsieur le gestionnaire.

Acte n° 15

III.3 – Décisions budgétaires modificatives

Monsieur Rodier présente une première DBM pour information concernant le versement d'un don de 350 euros de l'AFDET, dans le cadre de la visite des entreprises par les élèves de 3^{ème}.

Il présente ensuite une DBM pour vote concernant un virement entre les services AP et ALO d'un montant de 904,80 euros pour l'évacuation des déchets et changement du filtre de la hotte de sciences.

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent le virement entre les services AP et ALO de la somme de 904,80 euros pour l'évacuation des déchets et changement du filtre de la hotte de sciences.

Acte n° 17

III.4 – Voyage à Paris

Les équipes enseignantes prévoient un séjour de 2 jours à Paris pour les élèves de 3^{ème}. Ce séjour se déroulerait le 16 et le 17 avril 2020. Le vote de la participation des familles n'implique pas automatiquement que le séjour sera organisé. Tout dépendra du nombre de familles répondant favorablement.

Les membres du conseil d'administration acceptent-ils le principe de gratuité des accompagnateurs, le principe des dons et de les percevoir, et la participation des familles d'un montant de 105 euros ?

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent la participation des familles à 105 euros, pour financer le séjour à Paris des élèves de 3^{ème} les 16 et 17 avril 2020.

Le principe de gratuité des accompagnateurs pour ce séjour est adopté par le conseil d'administration.

Acte n° 9

19h35 : Départ de Madame Mélouki. Le nombre de votant reste inchangé.

III.5 – Conventions

Le président demande l'autorisation aux membres du conseil d'administration de signer une convention avec le CRES du lycée Victor Hugo pour la maintenance de dix microscopes.

Les membres du conseil d'administration autorisent-ils le chef d'établissement à signer une convention avec le CRES du lycée Victor Hugo de Poitiers dans le cadre de la maintenance de dix microscopes ?

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer une convention avec le CRES du lycée Victor Hugo de Poitiers dans le cadre de la maintenance de dix microscopes ?

Acte n° 18

Le président rappelle que le collège avait déposé un dossier pour un financement par l'ARS dans le cadre de l'opération « Sentinelles et référents ». Le coût de la formation jointe à l'opération est tel que l'opération ne pouvait être proposée au collège sans subvention.

L'.A.R.S. a finalement décidé de subventionner le collège à hauteur de la totalité du coût de la formation soit 6000 euros.

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer une convention avec l'ARS dans le cadre de l'opération « Sentinelles et référents ».

Acte n° 10

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Le président explique que les représentants des parents ont souhaité obtenir des informations sur l'avancement des différents projets. Il leur demande si le déroulé de l'ordre du jour a répondu à leurs attentes ou s'ils désirent avoir des informations sur des dossiers qui n'auraient pas été abordés en séance.

Monsieur Tribot précise que la question portait essentiellement sur « Sentinelles et référents ». Madame Billerot profite de cette intervention pour préciser que la majorité des élèves formés seront issus des niveaux 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance,



Laurence Melin

Le Président,



Hervé Meillaud